



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MISSION D'ETUDES ET DE SUIVI
POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE A L'HOTEL-DE-
VILLE**

**DÉCISION N° DM-24-257
EN DATE DU 06 AOUT 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 déléguant Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire, dans les fonctions relatives à l'urbanisme, les grands travaux, l'habitat, et les travaux de construction, d'entretien et de maintenance des équipements publics ;

CONSIDERANT le projet d'améliorer la sécurité incendie et l'accessibilité de l'Hôtel de Ville, dont le programme des travaux d'aménagement doit respecter le caractère patrimonial du bâtiment, pour lequel il est nécessaire de faire appel à un maître d'œuvre qualifié;

CONSIDÉRANT l'offre de l'Atelier Walid Ghanem Architectes dont le siège social est situé 30 rue des Partants, 75020 PARIS.

D É C I D E

DE SIGNER un contrat de maîtrise d'œuvre avec l'Atelier Walid Ghanem Architectes, représenté par Monsieur Walid Ghanem, dûment habilitée à signer.

Le montant forfaitaire prévisionnel s'élève à 25 000€ HT, soit 30 000,00 € TTC

DE FAIRE FACE, à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance des
équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240806-lmc1H12333H1-AR
Date de réception en Préfecture : 07/08/2024
Date de Publication : 07/08/2024